



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 364-2019 relatif au programme d'aide financière aux personnes sinistrées lors de l'inondation printanière de 2019.**

L'objet de ce règlement est d'aider les personnes admissibles, et ce, dans la mesure où celles-ci se relocaliseront sur le territoire de la Ville de Rigaud par l'établissement d'un programme d'aide financière visant à diminuer les coûts de relocalisation en offrant une aide financière équivalent en tout ou en partie aux droits de mutation exigibles.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture.

Donné à Rigaud, ce 27 septembre 2019.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227